Image not found or type unknown

Courriers contradictoires des services des impots

Par **helene31**, le **08/02/2016** à **17:41**

Bonjour,
Nous sommes dans une situation assez cocasse.
Suite à une erreur (involontaire) de déclaration de nos impôts en 2008 (...) dans le cadre d'une défiscalisation loi Girardin, un report de déficit non imputé figurait sur notre avis d'imposition en 2013 et 2014. Il était indiqué que l'on pouvait demander son remboursement, ce que nous avons fait.
En fait, nous n'y avions pas droit et suite à cette demande, nous avons reçu une proposition de rectification de la part du service de contrôle des particuliers (nous demandant de payer le double de ce que nous demandions...).
Un mois plus tard, nous recevons un autre courrier (du service des impôts des particuliers cette fois) indiquant qu'ils donnaient une suite favorable à notre demande (donc que nous allions recevoir ce remboursement !).
Quelle est la valeur de ce courrier (qui au final est une erreur puisque nous n'y avons pas droit).
Merci d'avance pour vos réponses.
Helene

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés